

Audit des prisons : nouvelle organisation des régimes et des sites de détention

Département de la sécurité, des affaires
sociales et de l'intégration

Sion, le 15 octobre 2012

Rappel : décisions prises par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011

- ▲ d'approuver la mise en place d'un Comité de pilotage (Copil), chargé d'évaluer les propositions de l'audit ;
- ▲ de désigner l'auteur de l'audit pour accompagner la suite des travaux et appuyer le Copil;
- ▲ de mandater le Copil d'analyser la création d'une nouvelle unité organisationnelle chargée de la direction et de la responsabilité globale de tous les domaines de la privation de liberté en Valais. Ce nouveau Service pourrait s'intituler « Service de détention et des mesures d'encadrement (SDME) ». Il pourrait remplacer les établissements pénitentiaires valaisans (EPV) actuels ;

Rappel : décisions prises par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011 (suite)

▲ de charger le Copil d'analyser le transfert dans cet éventuel nouveau Service :

- a) de l'actuelle section d'exécution des peines et mesures en milieu ouvert du Service administratif et juridique du DSSI (SAJSSI) ;
- b) du Centre de détention administrative chargé de l'application de la loi sur les mesures de contrainte (LMC), actuellement rattaché au Service de la population et des migrations (SPM) ;

pour des motifs de rationalisation et d'unité de matière.

Introduction

- ▲ Les conclusions des groupes de travail proposent, d'une part des mesures d'amélioration à court terme et d'autre part, une stratégie à long terme.
- ▲ Il était devenu urgent de prendre des décisions politiques et stratégiques sur la future orientation de la privation de liberté en Valais.

Recommandations au niveau de la réorganisation

- ▲ En juin 2012, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil un décret transformant les Etablissements pénitentiaires en un Service regroupant toutes les tâches liées à la privation de liberté.
Le Parlement devrait se prononcer sur ce décret en session de décembre prochain.
- ▲ Ainsi, il est proposé d'ajouter aux prestations actuelles des Etablissements pénitentiaires, les tâches de la section de l'exécution des peines et mesures en milieu ouvert, ainsi que le centre LMC.
Ces deux domaines incombent à l'heure actuelle à d'autres services (SAJSSI, LMC).

Les régimes de détention : décision

▲ **Détention administrative**

Le Copil estime qu'il est absolument nécessaire à moyen/long terme de centraliser sur un site toutes les personnes détenues en vue du renvoi.

Ce regroupement ne pourra être effectué qu'une fois connues les nouvelles dispositions légales fédérales en la matière. Il s'agit de connaître la nouvelle stratégie qui sera mise en œuvre par la Confédération dans ce domaine (création de nouveaux centres fédéraux et du financement de la détention administrative en général).

Les régimes de détention : décision (suite)

▲ **Semi-détention et travail externe**

Il est décidé de faire exécuter les régimes semi-détention et travail externe dans un premier temps dans les prisons de Martigny et Brigue, ce qui permettra d'effectuer une réorganisation à la prison des Iles.

▲ **Détention préventive**

Les places de semi-détention et de travail externe libérées à la prison des Iles (ailes A et E), suite au transfert aux prisons de Martigny et Brigue, seront transformées en 11 places pour la détention avant jugement et en une nouvelle salle d'audience pour la police et le tribunal des mesures de contrainte (aile A), ainsi qu'en 10 places pour l'exécution anticipée avec ateliers pour les détenus (aile E).

Site de Crêtelongue

▲ Crédit d'engagement

Un crédit d'engagement de 26 millions de francs (cellulaire + ateliers) sera demandé au Grand Conseil afin de remplacer la prison actuelle de Crêtelongue devenue beaucoup trop vétuste. Cet établissement doit servir à la détention pour hommes adultes et disposer d'un quartier fermé.

Infrastructures

▲ Variante à court terme (5 ans) – incidences financières

	Site	Régimes de détention	Modif. nbr pl.	Coûts CHF	Conséquences
1.	Sion (Iles)	Détention préventive Exécution de peine et en attente de placement	♂ : + 11 ♂ : + 10	de 500'000.- à 750'000.-	Déplacement S-D & TEX à Martigny (<u>1^{ère} phase</u>) puis à la Bergerie (<u>2^{ème} phase</u>).
2.1.	Crêtelongue	Nouv. constr.: exécution milieu ouvert Nouv. constr.: exécution milieu fermé	♂ : 30 ♂ : 10	25'000'000.-	Nouveau cellulaire urgent. Rénovation Phase I.
2.2.	Crêtelongue	Rénovation: La Bergerie S-D et TEX	♂ : 20 ♂ : 2	de 500'000.- à 1'000'000.-	Déplacement dét. admin. à Martigny dès bases légales fédérales connues (<u>2^{ème} phase</u>).
3.	Martigny	<u>1^{ère} Phase</u> : Détention LMC et S-D + TEX <u>2^{ème} Phase</u> : Détention LMC	♂ : 41 ♂ : 7 ♂ : 30 ♂ : 2	 de 500'000.- à 750'000.-	Entretien normal. Dès 2013, la détention prév. est déplacée à Sion selon avancement des travaux S-D + TEX est déplacé à la Bergerie dès bases légales fédérales connues
4.	Brigue	Détention préventive + travail externe et semi-détention			Entretien normal. Exploitation de courte durée admise par l'OFJ sans nouvelle construction
5.	Pramont	Mesures pour mineurs et jeunes adultes		3'000'000.-	Travaux de rénovation urgents et adaptation du concept.
			Total:	de 29'500'000.- à 30'500'000.-	

Infrastructures (suite)

▲ Variantes à long terme (5 à 10 ans)

Il s'agira d'améliorer l'efficacité de la gestion de la privation de liberté en limitant le nombre de sites à disposition.

Différentes variantes doivent être étudiées en fonction de l'évolution du nombre de détenus, mais également sous l'angle des infrastructures et en collaboration avec la Confédération qui subventionne les infrastructures pénitentiaires pour l'exécution de peines à hauteur de 35%.

Planification du personnel

- ▲ 22 EPT supplémentaires recensés durant l'audit ont été confirmés. Ils constituent un minimum nécessaire et indispensable.
- ▲ Il apparaît obligatoire de créer au moins 22 nouveaux postes à plein temps dans le courant des 4 à 5 prochaines années.
- ▲ Une priorité devra toutefois être donnée à la sécurité, notamment afin de garantir une présence suffisante la nuit sur tous les sites de détention du canton.
- ▲ Un renforcement de l'encadrement social est également nécessaire.

Conclusions

▲ Dans une première phase (< 5 ans) :

- Regroupement des places dédiées à la semi-détention et au travail externe à Martigny pour la partie francophone et à Brigue pour la partie germanophone.
- Les places de semi-détention et de travail externe libérées à la prison des Iles (ailes A et E), suite au transfert à la prison de Martigny et Brigue, sont transformées :
 - ✓ Aile A : en 11 places pour la détention avant jugement et des locaux à disposition pour la Police cantonale, le Ministère public et le Tribunal des mesures de contrainte (salles d'audition, cellules d'attente) ;
 - ✓ Aile E : en 10 places pour exécution de peine (milieu fermé) et en attente de placement ainsi que les ateliers pour ces détenus.

Ce dernier projet figure déjà dans la planification des établissements de détention du Concordat latin sur l'exécution des peines et a été approuvé par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP).

Conclusions (suite)

- La détention avant jugement exécutée actuellement à Martigny pourra être transférée en fonction de l'avancement des travaux à la prison des Iles (Ailes A et E).
- La détention administrative est maintenue selon les besoins à Granges (La Bergerie) et/ou à Martigny dans l'attente de connaître les futures bases légales fédérales concernant le subventionnement des places de détention LMC annoncées.
- La détention administrative est dans tous les cas rattachée aux Établissements pénitentiaires.

Un projet de message concernant la construction d'une nouvelle prison remplaçant les 40 places actuelles et l'assainissement de l'ensemble du site de Crêtelongue est préparé par le DSSI en collaboration avec le SBMA en vue de le soumettre au Conseil d'Etat/Grand Conseil. Le crédit d'engagement portera sur environ 26 millions de francs dont 35% seront subventionnés par l'Office fédéral de la justice.

Conclusions (suite)

▲ Dans une seconde phase (moyen/long terme 5 à 10 ans) :

- Négociation par le DSSI avec les instances fédérales concernées du futur de la détention administrative LMC selon les besoins de la Confédération et du canton (transfert et/ou construction).
- Variantes à analyser sous l'angle de l'évolution du nombre de détenus, des infrastructures et des incidences financières.
- La situation du nombre de places au 1^{er} janvier 2013 se présenterait comme suit :

Conclusions (suite)

Lieu	Nombre de places 2011		Nombre de places 2013	
Martigny	Dét. provisoire & sûreté	♂: 30	LMC	♂: 14 ♀: 3
	Semi-dét. / travail externe	♂: 9 ♀: 9	Semi-dét. / travail externe	♂: 27 ♀: 4
	Total	48	Total	48
Sion	Dét. provisoire & sûreté	♂: 86	Dét. provisoire & sûreté (ailes C,D,G,H)	♂: 86
	Semi-dét. / travail externe	♂: 35	Dét. provisoire & sûreté (Aile A)	♂: 11
			Exécution de peine et en attente de placement (Aile E)	♂: 10
	Total	121	Total	107
Brigue	Dét. provisoire & sûreté	♂: 13 ♀: 5	Dét. provisoire & sûreté	♂: 13 ♀: 5
	Semi-dét. / travail externe	♂: 6	Cellules désaffectées car plus conformes (---) selon OFJ (- 6)	
	Total	24	Total	18
Crêtelongue	Exécution des peines	♂: 40	Exécution des peines	♂: 40
Pramont	Jeunes adultes & mineurs	♂: 34	Jeunes adultes & mineurs	♂: 34
Bergerie (LMC)	Détention administrative	♂: 18	Détention administrative	♂: 18
EPV + SPM	Total	285	EPV	265

Questions ?